

Évidemment, les opinions et les doctrines politiques teintent souvent les déclarations faites quant aux obligations du gouvernement à cet égard. Certains prétendent que tout devrait être laissé inconditionnellement à la libre entreprise, autrement dit à l'entreprise privée. Certains prétendent que tout devrait être laissé au secteur privé, que les services et les approvisionnements devraient autant que possible provenir du secteur privé, parce que cela sera automatiquement le plus avantageux pour le gouvernement. A mon sens, il n'en est pas ainsi.

Je dirais qu'à cet égard nous devons faire quelques réserves quant aux conclusions de la Commission Glassco; elle affirme, en se fondant sur quelques études, que l'État doit acheter, chaque fois que cela est possible. Certes, la libre entreprise peut très bien s'acquitter de certaines tâches au sein de notre économie et de notre société, mais ce n'est pas nécessairement toujours le cas. Quant à moi, je suis prêt à juger chaque situation au mérite et à prendre les décisions selon l'intérêt de l'ensemble de l'économie et du pays. Je pourrais donner ici l'exemple du gouvernement de la Saskatchewan qui a souvent décidé, pour un certain nombre de raisons, d'acheter plutôt que de fabriquer des fournitures, bien que plusieurs de ses services aient pu se les procurer d'une agence gouvernementale. Il me semble que nous ne devons pas faire preuve de pragmatisme en ce domaine et que nous devons veiller toujours à servir l'intérêt public. Il n'est pas toujours dans l'intérêt public de confier à certaines entreprises privées le plus d'affaires possible. J'admets aussi que la Commission Glassco a fait remarquer, à juste titre, que l'attention des hauts fonctionnaires d'un ministère est parfois détournée des programmes et objectifs fondamentaux du ministère par des activités d'ordre secondaire.

Si je mets en doute certains conseils de la Commission Glassco à cet égard, ou certaines de ses affirmations sur «faire ou acheter», c'est qu'il y a quelques années, peu après le changement de gouvernement de 1964 en Saskatchewan, nous avons eu une commission royale d'enquête sur l'administration du gouvernement. J'ai mis en doute ses conclusions sur la question de fabriquer ou acheter, car une fois de plus on a conclu que le gouvernement devrait acheter le plus possible. L'interprétation des faits me paraît ici suspecte.

**L'hon. M. Jamieson:** C'était en quelle année?

**M. Burton:** Le rapport a été soumis en 1965. La Commission royale d'enquête a retenu les preuves qui lui convenaient. Ainsi, dans le domaine de la construction des grand-routes, elle a signalé qu'à plusieurs reprises il avait été prouvé que le secteur privé travaillait à meilleur compte que les équipes du gouvernement; d'autre part, lorsqu'on a donné des preuves que certaines équipes embauchées par le gouvernement coûtaient moins cher, la Commission a écarté les témoignages comme étant non pertinents et ne se rattachant pas à la question.

Je voudrais que tout jugement repose sur un ensemble de facteurs. Ainsi par exemple, pour la construction des grand-routes qui, je le sais, relève des provinces, mais dont je parle simplement à titre d'exemple, elle peut coûter moins cher en ayant recours à une méthode ou à une autre; mais si l'on s'en remet entièrement à une seule formule: confier le travail à un entrepreneur ou le faire soi-même, on peut retarder la réalisation du programme. Vous aurez des cas où, dépendant entièrement d'entrepreneurs privés, vous ne trouverez pas de soumissionnaires. Les conséquences peuvent être diverses. Par ailleurs, en voulant faire le travail vous-même, vous aurez peut-être à rassembler votre matériel à grands frais, et ne voudrez sûrement pas le faire pour un seul projet.

Une autre chose a été mise au jour: le coût relatif de divers travaux ou de l'exécution de diverses fonctions varie beaucoup qu'il s'agisse d'organismes publics ou privés. Il a été démontré dans un certain nombre de domaines que parfois il est plus économique de confier le travail au secteur privé plutôt qu'au secteur public mais que parfois, c'est l'inverse. On ne peut en juger, selon moi, que si le gouvernement exerce une certaine activité. En particulier, le secteur privé est plus honnête quand le secteur public est actif.

● (4.00 p.m.)

La construction des routes, relève des provinces. Cela illustre ma thèse: si aucune construction routière n'est confiée à des équipes du secteur public, comment déterminer la valeur des travaux effectués d'entrepreneurs privés? Un examen objectif et plus poussé s'impose ici.

Comme la Corporation commerciale canadienne relèvera du ministre, je voudrais signaler, en outre, qu'il s'agit d'une agence de l'État chargée de négocier et d'administrer